

## PRESCRIPTION SIMPLIFIEE DU SUIVI BIOLOGIQUE POST **AEV**

- **Bilan biologique initial** :

- ✚ **Personne exposée** : à prélever de préférence le jour de la 1<sup>ère</sup> consultation et pour un accident d'exposition professionnelle au maximum dans les 8 jours qui suivent l'accident (Sérologie VIH Elisa)
- ✚ **Personne source si présente** : Sérologie VIH test rapide ou au moins un TROD dans l'attente

- **Bilan de suivi** :

- ✚ S2 : seulement si risque d'intolérance
- ✚ S6+/- S12 : revoir la personne avec le résultat du bilan

- **Synthèse** :

	Exposition sexuelle	Exposition au sang
Avec TPE	J1 +/- S2 + S6 + S12	J1 +/- S2 + S6 + S12
Sans TPE	J1 + S6	J1 + S6 + S12 (que séro VHC +/- VHB)

**En cas de séroconversion, penser à le déclarer à SPF ou sur le site du GERES, déclaration obligatoire (e-Do)**

